

Communiqué de presse Monthey: action contre Syngenta 3 oct. 2026

STOP PESTICIDES - Mobilisation (inter)nationale le 3 octobre 2026

À Monthey (Valais), devant le site industriel chimique de Syngenta

PublicEye, Uniterre, BreakFree Suisse, le CETIM, March Against Syngenta, les Soulèvements de la terre Genève, les Vagues de la Révolte, Stop Pillage, Ensemble à Gauche, Association Chablair, ainsi que Les Vert.es du Chablais VS/VD appellent à une mobilisation d'ampleur le 3 octobre 2026 devant le site industriel chimique de Syngenta à Monthey (VS).

Pourquoi nous nous mobilisons

En Suisse, comme ailleurs, les pesticides sont à l'origine d'une épidémie de cancers, d'intoxications aiguës et de maladies chroniques, en premier lieu chez les agriculteurs, les travailleurs.euses agricoles ainsi que les communautés vivant en territoire rural ([Horizons Avril 2026](#), [The Guardian Sept 2026](#), [The Guardian Août 2026](#), [The Guardian Sept 2026](#)). Les quelques multinationales qui en tirent profit intoxiquent toujours plus l'eau, les terres et les populations. Depuis des années, nous accumulons les preuves, les alertes et les combats : dossiers de reconnaissance de maladies professionnelles, recours juridiques, enquêtes de terrain, rassemblements devant des points de captage d'eau pollués, manifestations, accompagnement des personnes contaminées. Pourtant, nous ne sommes toujours pas entendu·es.

Alors que les scandales sanitaires se multiplient, les pouvoirs publics suisses et les instances européennes continuent de favoriser un modèle agricole soumis aux pesticides et de légiférer en ce sens, exposant ainsi l'ensemble de la population à des substances toxiques, dans son eau, son alimentation et son environnement pour la population entière. En Suisse, ce modèle enferme aussi la paysannerie dans une dépendance aux intrants chimiques et à des prix qui ne rémunèrent pas le travail. Se battre contre les pesticides, c'est indissociablement se battre pour un vrai revenu paysan : sans revenus dignes et stables, aucune transition vers l'agroécologie ni souveraineté alimentaire ne sont possibles. Nous refusons que le coût de la transition soit porté par celles et ceux qui nourrissent la population, ni par celles et ceux qui la consomment, et qui financent déjà, à travers leur facture d'eau et les budgets de leurs communes, la dépollution causée par l'agrochimie, pendant que leurs profits restent intouchés.

Le scandale des exportations de pesticides interdits

La Suisse abrite le siège et des sites de production majeurs de l'agrochimie mondiale. Des substances jugées trop dangereuses pour être utilisées en Europe et en Suisse, interdites précisément parce qu'elles empoisonnent, continuent d'y être produites ([PublicEye](#), [PublicEye](#)), puis exportées vers des pays du Sud global où elles ravagent la santé des travailleuses et travailleurs agricoles ([PublicEye](#)), contaminent les eaux et les sols, et reviennent parfois jusque dans nos assiettes via les importations ([PublicEye](#)). Ce double standard est un scandale : ce qui est trop toxique pour nous l'est aussi pour les autres. « *Pesticides, Syngenta, ni ici ni ailleurs !* »

Le 3 octobre : convergence à Monthey

Le 3 octobre 2026, nous convergerons vers le site de Syngenta à Monthey, en Valais. Nous appelons à une manifestation massive pour dénoncer les ravages de l'industrie agrochimique emblématique de l'impunité dont bénéficient les multinationales du secteur.

Cette mobilisation ne s'arrête pas en Suisse : simultanément, des actions auront lieu sur plusieurs autres continents. Elle s'inscrit dans une campagne d'actions pour mettre en lumière les infrastructures de production des pesticides sur nos territoires et promouvoir une autre agriculture, basée sur l'agroécologie et la souveraineté alimentaire.

Monthey, symbole d'un système

Syngenta présente elle-même Monthey comme un site « stratégique », bénéficiant d'un cadre réglementaire « compétitif au niveau international, et des possibilités d'exportation » ([Syngenta](#)). Traduction : une législation ouverte et complaisante, taillée pour le marché. Selon la loi cantonale valaisanne sur la protection des eaux ([FaoLex](#)), "le Conseil d'État exerce la haute surveillance sur l'application de la législation fédérale et cantonale en matière de protection des eaux", et "le Service de la protection des eaux est celui en charge de la protection de l'environnement". Le canton du Valais est donc responsable de la délivrance des autorisations de déversement et de la surveillance de leur application.

Or, le système de surveillance repose largement sur l'autocontrôle industriel. Selon la Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman ([CIPEL](#)), "les valeurs d'autocontrôle fournies par l'industrie" sont utilisées pour suivre les pollutions, ce qui signifie que les entreprises fournissent elles-mêmes les données de suivi à l'administration. Cette approche laisse une marge importante aux entreprises tant que les autorités cantonales n'interviennent pas activement.

Le fait que le canton n'ait initié une procédure administrative pour identifier les sources de pollution au 1,2,4-triazole qu'en 2025, après dix ans de déversements, soulève des questions sur l'efficacité du contrôle. La responsabilité de l'État et du canton est engagée dans cette surveillance insuffisante.

Pendant ce temps, la pollution au 1,2,4-triazole contamine les eaux potables distribuées autour du Léman, en France, dans le canton de Vaud et à Genève. Ce sont les collectivités publiques, donc les citoyennes et citoyens, qui devront payer les infrastructures de dépollution. Et lorsque des communes tentent d'agir, Syngenta multiplie les recours de procédure et bloque l'accès à des informations essentielles sur les substances déversées dans les eaux : une véritable censure, ici comme ailleurs ([RTS](#) ; [ge.ch](#), [24 heures](#) ; [Le Temps](#), [RTS](#)).

Nos demandes pour le site de Monthey:

1. **Transparence.** Syngenta doit publier la liste de toutes les substances et produits fabriquées sur le site de Monthey,
2. **Arrêt de la production pour l'export de substances interdites.** Cesser immédiatement la production pour l'exportation de tous les pesticides interdits en Suisse ([PublicEye](#), [PublicEye, 2020](#)),
3. **Réparation des dommages et principe du Pollueur-payeur.** Syngenta doit débloquer les fonds nécessaires à la dépollution des eaux potables distribuées autour du Léman, aujourd'hui payée par les collectivités et donc par les citoyennes et citoyens. Nous

demandons l'application du principe du pollueur-payeur. Les réparations doivent également être faites dans le cas de dommages à l'étranger (agriculteurs victimes des pesticides produits en Suisse et exportés, voir aussi plus de détails dans les références sur la procédure judiciaire au tribunal de Bâle sur l'intoxication de paysans indiens par Syngenta ([PublicEye](#))¹²³⁴),

4. **Fin de l'entrave démocratique.** Syngenta doit cesser d'entraver les droits démocratiques des collectivités publiques, et donc leur capacité à préserver leurs eaux potables, par des recours de procédure et le blocage d'accès aux informations concernant le déversement de substances dans les eaux. Ceci est valable dans tous les pays où elle entrave la transparence et où elle pollue les biens communs et fait des victimes,
5. **À l'attention du Conseil d'État valaisan :** un dédommagement aux communes qui doivent dépolluer leurs eaux, le canton ayant failli à son devoir de contrôle en n'appliquant pas la modification de la législation fédérale concernant le triazole, même si c'était non intentionnel,
6. **À l'attention du conseil fédéral :** la reprise des recherches sur l'impact des PFAS et des pesticides sur la santé, après la décision du Conseil fédéral de ne plus financer l'étude suisse qui visait précisément à documenter ces effets ([Horizons](#))

Au niveau national et international

Le scandale ne s'arrête pas à Monthey. Syngenta a siégé au sein de la délégation suisse à la COP 30 pour y représenter des intérêts économiques, alors même que l'entreprise est en mains chinoises ([BreakFree Suisse](#) ; [Public Eye](#) ; [RTS](#)). Le conseiller fédéral Albert Rösti a renoncé à intégrer des substances reconnues comme dangereuses dans la révision en cours de l'ordonnance sur la protection des eaux ([RTS](#)). Et le risque est réel de voir la législation changer cette fois-ci pour le triazole : c'est précisément pourquoi Syngenta cherche à gagner du temps en multipliant les recours contre les communes vaudoises. Nous l'affirmons : nous surveillons cela de près et nous ne laisserons pas passer cette manière de faire, qui n'est pas un cas isolé mais une stratégie systématique de l'entreprise, ici comme ailleurs.

Contact presse:

Laurent Gaberell, Journaliste Public Eye, laurent.gaberell@publiceye.ch, +41 78 204 50 60

Elodie Lopez, Députée au grand conseil Vaudois, Ensemble à Gauche, elodie.lopez@gc.vd.ch, +41795670736

Martine Gerber, Paysanne bio, Conseillère communale de Bex et Députée VD, martinegerber@bluewin.ch, +41 79 262 85 45

Informations pratiques: Gare CFF de Monthey (VS), 14h

¹ <https://www.publiceye.ch/fr/coin-medias/communiqués-de-presse/detail/intoxications-aux-pesticides-en-inde-syngenta-sen-sort-sans-indemniser-les-victimes>

² <https://www.publiceye.ch/fr/coin-medias/communiqués-de-presse/detail/le-tribunal-civil-de-bale-entame-ladministration-des-preuves-dans-la-procedure-contre-syngenta>

³ <https://www.publiceye.ch/fr/news/detail/intoxications-aux-pesticides-a-yavatmal-la-notification-deposee-contre-syngenta-a-ete-admise>

⁴ <https://www.publiceye.ch/fr/coin-medias/communiqués-de-presse/detail/nouvelles-revelations-sur-le-role-du-pesticide-de-syngenta-dans-la-vague-dempoisonnements-en-inde>

L'appel à mobilisation complet, les raisons de viser ce site et nos exigences concrètes pour sortir des pesticides et défendre une agriculture paysanne :

<https://stop-syngenta3oct.com/>

Appel à rejoindre la mobilisation

Nous appelons:

- les citoyennes et citoyens qui vont devoir financer la dépollution des eaux du Léman au triazole, de France, du canton de Vaud, de Genève et du Valais;
- les communes et collectivités qui doivent financer les infrastructures de dépollution ;
- les élu·es de tous bords attaché·es à la protection des eaux et de la santé publique ;
- les organisations régionales de protection de l'environnement ;
- les paysan·nes, les travailleuses et travailleurs agricoles, les personnes malades et leurs proches, et toutes celles et ceux qui refusent d'être exposés à des substances toxiques dans leur eau, leur alimentation et leur environnement, et de subir les frais de la dépollution.

À nous rejoindre le 3 octobre à Monthey!

Pesticides, Syngenta : ni ici, ni ailleurs !